

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 FEVRIER 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de CONDÉ EN BRIE, le dix-neuf février deux mille dix-huit à dix-neuf heures, sous la présidence du Maire, Monsieur Éric ASSIER.

**Présents** : M. Eric ASSIER, M. Francis GARRET, Mme Sandrine MARTENS-LARATTE, Mme Muriel MAZUR, M. Eric MULLER, Mme Sandrine CHARPENTIER, Mme Marie-Françoise BENOIST, M. Jean-Jacques BELORGEY, Mme Sandrine BOUR, M. Daniel ANTOINE

**Absents excusés** : M. Aymeri PASTE DE ROCHEFORT donne pouvoir à Mme Sandrine MARTENS-LARATTE, M. Dominique REMOLU donne pouvoir à M. Eric ASSIER, M. Mathieu COOREVITS,

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **1. Approbation du Compte-rendu du 8 janvier 2018**

##### **Délibérations :**

- 2. Acquisition terrain Gravière**
- 3. Autorisation au Maire pour signer les marchés et tous les documents pour l'exécution des travaux et mandatement des factures (micro-crèche)**
- 4. Vente terrain « Monard »**
- 5. Délibération pour opération programmée OPAH centre bourg**
- 6. Problème déjections canines**
- 7. Délibération pour demande de subventions supplémentaires : projet parc de la Mairie**
- 8. Réflexion travaux de voirie**

#### **Questions Diverses**

#### **- Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à rajouter à l'ordre du jour :**

Autorisation au Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (modification du tableau approuvé le 8 janvier 2018) pour 3 factures d'investissement.

#### **1- Approbation du Compte-rendu du 8 janvier 2018 :**

Le compte-rendu du 8 janvier 2018 a été approuvé à l'unanimité des membres présents

#### **2- Acquisition terrain Gravière :**

Après les explications de M. Le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acquérir les terrains situés « l'entrée de la gravière » cadastrés : B 434 - 1230 m<sup>2</sup>, B 435 - 7m<sup>2</sup> et B 436 - 576 m<sup>2</sup> pour le prix de 6.10€ le m<sup>2</sup> soit 11 059.30€ auxquels s'ajouteront les frais de notaire.

Et autorise le Maire à signer tous les documents afférant à cette acquisition.

#### **3- Autorisation au Maire pour signer les marchés et tous les documents pour l'exécution des travaux et mandatement des factures (micro-crèche) :**

<b>LOTS</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Montant en euros HT</b>
<b>Lot 01 - VRD</b>	<b>RVM TP</b>	<b>48 420.00€</b>
<b>Lot 02 - Démolition/Gros œuvres/Carrelages/Ravalement</b>	<b>LE BATIMENT ASSOCIE</b>	<b>65 835.28€</b>
<b>Lot 03 - Charpente</b>	<b>JLB CHARPENTE</b>	<b>3 074.09€</b>
<b>Lot 04 - Couverture/Etanchéité</b>	<b>CARON</b>	<b>6 666.67€</b>
<b>Lot 05 - Menuiseries extérieures</b>	<b>DAVID ET FILS</b>	<b>23 679.40€</b>
<b>Lot 06 - Plâtrerie/ Faux plafonds/Menuiseries intérieures</b>	<b>LABART-LAMBINET</b>	<b>33 042.43€</b>

<b>Lot 07 – Peinture – Revêtements de sols souples</b>	<b>GUERLOT</b>	<b>15 000.00€</b>
<b>Lot 08 – plomberie- Ventilation</b>	<b>EIFFAGE ENERGIE</b>	<b>19 078.31€</b>
<b>Lot 09 – Electricité</b>	<b>EIFFAGE ENERGIE</b>	<b>15 191.11€</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>229 987.29€</b>

Après avoir pris connaissance du tableau ci-dessus et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer, tous les marchés pour la réhabilitation de la micro-crèche ainsi que tous les documents affairant à l'exécutant des travaux et mandatement des factures.

#### **4- Vente terrain « Monard » :**

Demande de réflexion sur la vente du terrain appartenant à la commune situé « Maison Monard ». Une personne serait éventuellement intéressée sous certaines conditions.  
Le Conseil Municipal propose de vendre au prix de 8€ le m<sup>2</sup> en l'état.

#### **5- Opération programmée OPAH centre bourg**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité pour la Commune de monter une opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ; ce dispositif a pour objet de favoriser l'amélioration de l'habitat privé et s'adresse tant aux propriétaires occupants qu'aux propriétaires bailleurs. La mise en place de cet outil doit être précédée d'une étude préalable qui a pour objet de définir les besoins réels sur le site, le périmètre d'intervention et les moyens à mettre en œuvre pour que l'opération réussisse.

Cet outil est mise en place dans le cadre d'une contractualisation avec l'ANAH.

Le Maire rappelle que la commune est confrontée à des problèmes d'immeubles dégradés et de précarisation énergétique.

Le périmètre déterminé pourrait être : **(place des halles, grande rue, rue de la Cuissotte, une partie rue de l'Ormet)**, sur lequel des opérations de « revitalisation du patrimoine et du commerce » pourraient être entreprises. Un périmètre plus élargi comprenant une partie du bourg pourrait porter sur la réhabilitation de patrimoine ancien « ancienne Mairie des Halles ».

Cette opération pourrait être menée par la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry, qui souhaite porter politiquement ce dispositif sur son territoire. Celle-ci pourrait apporter un important atout à la Commune sur le plan touristique, résidentiel et touristique et faire revivre son patrimoine historique de toute sa valeur.

Après ces explications, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le lancement de cette opération pilotée par la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry.

#### **6- Problème déjections canines**

Ce problème récurrent oblige le Conseil à adopter une décision plus ferme. Un arrêté sera pris à cet effet.

#### **7- Délibération pour demande de subventions supplémentaires : projet parc de la Mairie :**

Après les explications de Monsieur le Maire, le Conseil municipal donne son accord.

#### **8 - Travaux de voirie (Subventions) :**

##### **Demande de subventions : APV PROGRAMME 2018**

Le Conseil Municipal de la Commune de Condé en Brie sollicite des subventions au titre du dispositif APV pour les travaux suivants :

<b>NATURE DES TRAVAUX</b>	<b>APPELLATION ET N° DE LA VOIE</b>	<b>LONGUEUR</b>	<b>MONTANT DE L'OPERATION T.T.C</b>	<b>MONTANT DE L'OPERATION H.T.</b>
---------------------------	-------------------------------------	-----------------	-------------------------------------	------------------------------------

Réfection de trottoirs	Rue de Chaury et rue du Château	875 m	70 002.00€	58 335.00€
------------------------	---------------------------------	-------	------------	------------

S'engage :

- A affecter à ces travaux 70 002.00 Euros T.T.C sur le budget communal.
- A réaliser les travaux dans un délai de deux ans, à partir de la date de notification.

La somme maximum H.T subventionnable est de 100.00€ H.T./mètre soit 87 500.00 € H.T avec un taux de 45% de subventions sur le coût réel H.T.

Le montant total de la subvention demandée : 26 250.75€

Après cette présentation, le Conseil municipal autorise la demande de subvention et la réalisation des travaux dans les 2 ans (2018-2019).

### **8- Autorisation au Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (modification du tableau approuvé le 8 janvier 2018)**

Monsieur le Maire explique que 3 factures d'investissement sont en attente de paiement. Afin d'effectuer le règlement, il est nécessaire de modifier le tableau approuvé le 8 janvier 2018 comme suit :

DESIGNATION	MONTANT	ARTICLE
ACQUISITION BARRIERES	1 227.00 euros	21578
ENFOUISSEMENT RESEAUX RUE J. HUSS	17 300.00 euros	204182
AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGE	1 300.00 euros	2158
TRAVAUX MICRO CRECHE	23 518.00 euros	2313-94
ILLUMINATION DE NOEL	3 952.00 euros	2188
DIAGNOSTIC	1 327.20 euros	2031 op.93
PLAQUE DE CUISSON	279.99 euros	2188

**Pour la somme totale de 48 904.19 euros**

Après ces explications, le Conseil Municipal donne un avis favorable au tableau ci-dessus.

### **Questions Diverses :**

- Problème d'écoulement d'eau rue du Pot d'Etain.
- Pose de fenêtres vers le 10/15 mars 2018 pour la Maison de services au public.

Séance levée à 20h35